

Nouvelles tendances de mise en marché pour l'horticulture ornementale

Formation à distance GRATUITE pour les entreprises du secteur horticole
+ remboursement salarial des employés inscrits jusqu'à 25 \$ de l'heure*

Cette formation est offerte
en collaboration avec



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION?

À toutes les entreprises du secteur horticole.

DATES DES FORMATIONS :

4 BLOCS DE 2 HEURES répartis comme suit :

Gr. 1 : Les vendredis 18 et 25 septembre
et 2 et 9 octobre de 10 h à 12 h.

Gr. 2 : Les mercredis 30 septembre
et 7, 14 et 21 octobre de 10 h à 12 h.

Gr. 3 : Les jeudis 15, 22 et 29 octobre
et 5 novembre de 10 h à 12 h.

Gr. 4 : Les mardis 13, 20 et 27 octobre
et 3 novembre de 14 h à 16 h.

Gr. 5 : Les jeudis 15, 22 et 29 octobre
et 5 novembre de 14 h à 16 h.

Gr. 6 : Les vendredis 23 et 30 octobre
et 6 et 13 novembre de 10 h à 12 h.

Gr. 7 : Les mercredis 21 et 28 octobre
et 4 et 11 novembre de 14 h à 16 h.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Bloc 1

- Cycle d'achat : intervenir au bon moment et de la bonne façon
- La psychologie de la vente
- Les styles de personnalités
- Les 7 phases du cycle d'achat
- Les critères de décision selon le type d'achat
- L'influence avant, pendant et après l'achat
- Le référencement naturel et social
- Acquérir de la notoriété

Bloc 2

- Les 6 nouveaux profils de consommateurs et leurs comportements d'achat
- L'achat local et l'environnement
- Les périodes d'achat
- Les facteurs d'influence

Bloc 3

- Une mise en marché nouvelle et adaptée
- Le contenu d'un bon plan de mise en marché
- Connaître la compétition
- Choisir les marchés cibles
- Développer une offre renouvelée et maximiser l'expérience client
- Offre de service numérique

Bloc 4

- Communication et service à la clientèle 2.0
- Rejoindre ses clients en 2020 : les leçons de la crise du COVID-19
- Des outils performants : choisir les bonnes plates-formes
- Mesurer sa performance

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement complet ou partiel pouvant aller jusqu'à un maximum de 25 \$/heure. Le remboursement des salaires peut varier entre 25 et 100 % dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. Le responsable de l'entreprise devra signer une feuille de présence à chaque jour de formation pour justifier le nombre d'heures à être remboursées par employé admissible. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Projet soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail
dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi.

Avec l'aide financière de :

Québec